

OBJET : Demande de subvention à l'Europe et à la Région Nouvelle-Aquitaine pour le projet d'aménagement d'une aire de camping-cars.

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le DIX-NEUF JUIN, à vingt-heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 JUIN 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie de Neuvic, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	16	3	0.	19	0	0

PRÉSENTS : Pierre BERTRANDY, Philippe BETOULE, Jean-Marc BOULEAU, Nathalie BUGEAT, Fanny CHASSAGNARD, Céline CONDAMINAT, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Jean JOURDE, Delphien LAMOTHE, Catherine LARTIGAUT, Dominique MIERMONT, Thierry MURAT, Sylvain NOEL, Danielle PRADEL, Guillaume REPEZZA, Pascal RONCERAY

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Rosa-Line GOURRAUD a donné procuration à Jean-Marc BOULEAU, Lucie REYMOND-BUYCK a donné procuration à Dominique MIERMONT, Christine MAURY a donné procuration à Catherine LARTIGAUT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Nathalie BUGEAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'aménagement d'une aire de camping-cars au camping du Champ Pigeonnier, à savoir :

- L'aménagement de l'accès par l'entrée principale (système de barrières levantes motorisées et borne de paiement) et depuis la RD 20E3 (zone équipée d'une borne de vidange avec paiement).
- La création de 8 emplacements de camping avec raccordement en eau et électricité.
- La mise en place de signalétique d'information et signalisation de police.

Considérant le coût total prévisionnel de l'opération, travaux et frais annexes, d'un montant total de 221 312,00 euros Hors Taxes, Considérant que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de l'Europe (LEADER) à hauteur de 55% et de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 25%,

Monsieur Jean JOURDE présente le plan de financement de l'opération

RESSOURCES	MONTANT € HT	%
Subvention sollicitées :		
Europe	121 721,60 €	55%
Région Nouvelle-Aquitaine	55 328,00 €	25%
Autofinancement	44 262.40 €	20%
TOTAL	221 312,00 €	100%

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean JOURDE

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** cette opération d'aménagement d'une aire de camping-cars.
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme présenté.
- **AUTORISE** la Maire à engager les procédures administratives et financières y afférent, notamment à demander les subventions auprès de l'Europe et de la Région Nouvelle-Aquitaine et à signer tout document pour mener à bien cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.



Madame la Maire,
Dominique MIERMONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20230619-19-06-23-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023